

C. CWS 92

-03

Le 25 janvier 2018

Objet:

Mise en œuvre de la norme ST.27 de l'OMPI

Madame, Monsieur,

À sa cinquième session, tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques pour la mise en œuvre de la norme ST.27 de l'OMPI et à réexaminer la liste provisoire des événements détaillés figurant dans la norme ST.27 (voir le paragraphe 52 du document CWS/5/22); la norme ST.27 peut être consultée sur le site Web de l'OMPI à l'adresse http://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html.

Le Bureau international invite par la présente les offices de propriété industrielle à communiquer les résultats a) de l'évaluation de leurs pratiques opérationnelles et de leurs systèmes informatiques, y compris le calendrier provisoire concernant la mise en œuvre de la norme ST.27; et b) de l'examen de la liste provisoire des événements détaillés, conformément à leurs lois et pratiques respectives.

Votre office ou organisation est invité à afficher lesdits résultats sur le forum électronique de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique à l'adresse https://www3.wipo.int/confluence/x/SoCOEQ d'ici au 28 février 2018. Puisque l'accès au forum électronique est limité aux membres de l'équipe d'experts, votre office ou organisation doit en être membre.

./. Si votre office ou votre organisation souhaite devenir membre de l'équipe d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 16 février 2018, les renseignements concernant vos représentants. Veuillez vous rapporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Kunihiko Fushimi

Kuni

Directeur

Division des classifications internationales et des normes

Annexe de la circulaire C. CWS 92

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki, la personne (représentant) désignée par l'office ou par l'organisation pour participer aux équipes d'experts devra disposer d'un compte utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf, puis le valider en suivant les instructions recues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder aux espaces Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse https://www3.wipo.int/confluence (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI; et
- équipes d'experts auxquelles le représentant souhaite participer (Équipe d'experts chargée de la partie 7 ou Équipe d'experts chargée du fichier d'autorité).

Après que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder aux espaces Wiki des équipes d'experts concernées.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]